

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE118

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 16, substituer à la référence :

« même I »

la référence :

« présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.